

## Délibération du Conseil Municipal

D.2022-85

ACTE : 3-5-5

### Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt-deux et le 26 Octobre à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, BOUCIER, GAUCHET, LARONDE MAZILLE,  
MRS BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations : MME DENISA MME. BASSO-GUICHARD,  
MME NEGRE A M. BERTHAUX  
M. BAÏADA A M. CAM

Excusé / Absent : M. BADO

Secrétaire : M. JEAN-FRANCK PIERASCO

Date de la convocation : 21/10/2022

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 11 Nombre de votants : 14

#### ❖ **OBJET : REGLEMENT COMMUNAL DES CIMETIERES**

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-7 et suivants et les articles R 2213-2 et suivants ;

**Vu** le Code civil, notamment les articles 78 et suivants ;

**Considérant** qu'il est indispensable de prescrire toutes mesures nécessaires à la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et la décence dans les cimetières ;

**Vu** la loi du 16/02/2015 rendant le règlement des cimetières obligatoire ;

Monsieur le Maire présente le règlement communal des cimetières de la commune, étudié lors de la réunion de travail du 04/10/2022.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de valider le règlement communal des cimetières joint au dossier de conseil et transmis avec la convocation.

#### **Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **ADOpte** : Le règlement communal des cimetières
- **CHARGE** : M. Le Maire des démarches nécessaires à son application.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

François LE MOING